

Ext. A-12410

Est. A-12410

COORDINATION BIBLIOGRAPHIQUE.

Rapport de M. F. PUKSOO, directeur de la Bibliothèque de l'Université de Tartu.

Dans mon rapport: „Coordination bibliographique“ je n'ai pas l'intention d'apporter des principes nouveaux ni de soulever des questions qu'on n'ait pas traitées jusqu'à ce jour. Sur ces questions on est déjà intervenu à maintes reprises soit dans les organisations de coopération intellectuelle soit dans les congrès de bibliothécaires et les principes se sont trouvés affirmés dans les résolutions qui y ont été présentées. Malgré cela, ces principes n'ont pas encore pu être appliqués dans toute leur amplitude, et s'ils l'ont été dans une certaine mesure, ç'a l'a été chez les grandes nations et dans les langues largement répandues. Ils ont pourtant leur importance pour la production des pays participant au congrès et peut-être nos langues peu accessibles en mettent-elles même en valeur la nécessité, en découvrant en outre des possibilités pour leur application. Qu'on veuille bien encore m'excuser, si je ne limite pas mon sujet à la bibliographie dans l'acception étroite du mot et si je mets à l'ordre du jour les besoins et les intérêts des bibliothèques.

Tout d'abord qu'il me soit permis de répéter et de souligner encore une fois dans le présent congrès les constatations de M. le professeur Adamovičs, représentant de la Lettonie au premier congrès de coopération intellectuelle des états baltiques à Kaunas. Ces résolutions sont en tous les cas tout à fait essentielles pour faire connaître les acquisitions scientifiques des nations baltiques et cela n'a pas échappé aux réunions de la Commission Nationale Estonienne de Coopération Intellectuelle.

Tout ouvrage scientifique devrait être muni d'un résumé



allant de 4 à 8% de l'ensemble de l'ouvrage, rédigé dans quelque langue généralement connue. Sans doute cette condition nécessaire a-t-elle déjà été remplie jusqu'à présent pour les publications les plus importantes dans tous les états baltiques, mais très partiellement seulement. En Estonie par exemple les publications de l'université "Acta et Commentationes Universitatis Tartuensis" ainsi que celles de quelques institutions universitaires s'accompagnent exceptionnellement de résumés de ce genre. D'autres institutions publiques également comme le Bureau Central de Statistique et des sociétés scientifiques observent ce principe. Il arrive aussi que des monographies soient munies de résumés. Mais il faudrait reconnaître et appliquer d'une manière générale ce procédé, et si cela faisait difficulté pour les publications des entreprises particulières, il ne pourrait y avoir d'empêchements pour celles qu'éditent les institutions publiques ou que l'état subventionne. Il serait même dans l'intérêt de ces institutions et des éditeurs de revues de favoriser de cette manière la diffusion de leurs publications dans les milieux qu'elles intéresseraient à l'étranger. En ce qui concerne la langue ou les langues à employer dans ces résumés, il va de soi que cette langue ne pourrait être que celle admise par les commissions des états baltiques.

Tout autant que la nécessité des résumés il faut saluer la seconde proposition de M. Adamovičs concernant la bibliographie scientifique spéciale, à savoir la composition et la publication d'un catalogue des ouvrages parus au cours des cinq dernières années en Estonie, Finlande, Lettonie, et Lituanie sur l'histoire, la civilisation et les sciences naturelles. Il est clair que les bibliographies spéciales acquièrent plus d'importance en embrassant des cercles plus étendus, ce que prouvent les travaux préliminaires des bibliographies sur une échelle internationale, comme par exemple la "Bibliographie pédagogique internationale" de l'Institut International de Coopération Intellectuelle, ainsi que la "Bibliographie internationale des sciences historiques", déjà réalisée, publiée par l' "International Committee of Historical

Sciences“, qui en était à sa huitième année en 1935. Sans doute dans cette dernière la bibliographie lituanienne sur l'histoire et la civilisation manque-t-elle malheureusement; pourtant la bibliographie pour les états baltiques dans le domaine de l'histoire et de la civilisation y figure pour une grande part, et il faut encore tenir compte des bibliographies raisonnées qui paraissent annuellement en Estonie et en Finlande pour toutes les branches des sciences humanistes, à savoir „Eesti filoloogia ja ajaloo aasta ülevaade“ (Aperçu annuel sur la philologie et l'histoire en Estonie) et la bibliographie des „Finnisch-ugrische Forschungen“. Il ne serait pas excessif peut-être d'ajouter comme supplément (pour les quatre états) une bibliographie encore plus détaillée à celles qui paraissent déjà pour ces spécialités. Tout à fait essentielle apparaît pourtant une bibliographie commune des sciences naturelles, d'autant plus que l'„International Catalogue of Scientific Literature“ de la „Royal Society“ de Londres a cessé de paraître en 1919 et que l'„Internationale Bibliographie der Zeitschriftenliteratur“ a remis, à partir de 1933, la publication des articles d'Estonie, Finlande, Lettonie et Lituanie, quoique ces pays figurent encore dans la liste des revues (sans doute d'une manière restreinte). Mais d'autre part l'importance d'une bibliographie commune des articles se trouve diminuée du fait qu'une bibliographie des périodiques paraît dans les bibliographies nationales de Lettonie et de Lituanie, „Latvijas zinātne un literatūra“ et „Bibliografios žinios“.

Dans ces conditions, beaucoup plus importantes toutefois que les bibliographies spéciales seraient, de notre point de vue, les listes des meilleurs ouvrages. C'est ce que pensait l'Institut International de Coopération Intellectuelle en publiant la liste annuelle „Ouvrages remarquables parus dans différents pays au cours de 1924—1928“, où sont énumérés les ouvrages les plus précieux par leur contenu, qui parurent dans chaque pays membre de la Société des Nations (énumération correspondante à l'importance de leur produc-

tion imprimée dans les quatre catégories: 40, 20, 10, 5 ouvrages). Ces listes étaient composées sous la responsabilité de commissions nationales. Pour les états baltiques la Finlande était représentée avec 10, l'Estonie et la Lettonie chacune avec 5 ouvrages, mais la Lituanie manquait complètement.

Mais malheureusement ce catalogue ne réussit pas à remplir la tâche qu'il s'était proposée, savoir: être un guide des bibliothèques pour leur mise au courant. Cela peut s'expliquer en partie par le petit nombre d'ouvrages prescrit à chaque pays, mais d'autre part aussi par le manque d'unité dans la composition des commissions qui avaient à rédiger le catalogue. Ces dernières travaillaient d'après des principes divers, parce qu'elles n'étaient pas liées par un fil conducteur sûr. L'entreprise fut liquidée et à sa place en 1932 l'Institut International de Coopération Intellectuelle commença à rassembler des données touchant les meilleurs ouvrages par l'intermédiaire de centres établis d'une manière sûre dans chaque état. Cette méthode n'a pas non plus donné jusqu'à présent de grands résultats. Pour les raisons données plus haut il ne serait pas superflu de créer un catalogue de ce genre, mais seulement pour les quatre états intéressés ici. Peut-être la collaboration à ce catalogue éveillerait-elle l'intérêt des commissions nationales des états scandinaves également. Ce catalogue ne servirait pas seulement à nos bibliothèques pour se procurer la littérature des pays voisins, mais faciliterait encore la diffusion de notre littérature choisie dans les bibliothèques à l'étranger. Car choisir ces ouvrages sans catalogue sur la seule initiative des bibliothécaires est rendu assez difficile en raison de l'ignorance des langues. Il n'y a pas de doute qu'il faudrait parer au vice des "Ouvrages remarquables", en augmentant le nombre d'ouvrages à faire figurer pour chaque état dans le catalogue et en constituant des commissions stables pour sa composition. Le catalogue projeté pourrait contenir au moins 200 ouvrages, à savoir 50 en chiffre rond pour chaque pays. Mais on pourrait faire entrer en ligne de compte cer-

taines proportions, en fonction de l'abondance de la littérature parue ou des chiffres de la population. Le catalogue serait composé par des sous-commissions, placées auprès des commissions nationales ou par les directeurs des plus grandes bibliothèques à qui les commissions confieraient cette tâche. Il serait publié chaque année dans l'organe commun des Commissions Nationales de Coopération Intellectuelle des Etats Baltiques ou, si la publication de ce dernier n'avait pas lieu, dans des publications particulières. Si toute possibilité matérielle manquait pour la publication d'un catalogue spécial, on se bornerait à une liste dactylographiée dans les principales bibliothèques des quatre pays. Mais dans ce cas malheureusement les centres d'information scientifique des états non participant au congrès y resteraient complètement étrangers.

Pour que la publication spéciale des meilleurs ouvrages ici mentionnée acquière plus d'importance et que l'utilité et le volume en soient augmentés, on pourrait y ajouter une liste unique de toutes les publications officielles et semi-officielles, si possible aussi des publications privées, susceptibles d'échange et paraissant en Estonie, Lettonie, Lituanie et Finlande. Le premier congrès des bibliothécaires des pays baltiques en 1929 s'intéressait déjà à un pareil catalogue d'échange des publications.

Un catalogue des meilleurs ouvrages et des publications d'échange comprendrait encore comme supplément un aperçu touchant les bibliothèques. Car nous n'avons pas réalisé la résolution présentée par l'auteur de ces lignes au congrès des bibliothécaires des pays baltiques, savoir: publier un catalogue commun pour les bibliothèques des pays baltiques, qui auraient été autorisées à emprunter aux bibliothèques des autres pays des ouvrages nécessaires pour les utiliser provisoirement. D'ordinaire en effet les manuscrits et les ouvrages rares ne sont empruntés que pour celles qui présentent suffisamment de garantie pour leur conservation. Mais malheureusement dans les pays baltiques il n'y a guère de bibliothèques qui possèdent des locaux tout à fait à l'abri de l'incendie. Pour

ce motif on pourrait étendre le principe du prêt des éditions ordinaires à d'autres bibliothèques également, principalement sans doute à toutes les bibliothèques municipales. Dans cette édition il faudrait aussi mentionner les règlements et les conditions générales du prêt réciproque. Il faut noter que pratiquement, maintenant même, le prêt des ouvrages se fait régulièrement et fréquemment, d'après les usages, entre les bibliothèques et les archives des pays baltiques, quoique malheureusement la communication en soit réglementée dans certains pays par des obstacles et des formalités plus considérables que dans d'autres.

Passant aux possibilités de conserver la production imprimée pour les générations à venir, c'est-à-dire à la question du dépôt légal et à la composition, à l'aide des exemplaires déposés, des catalogues, à savoir des bibliographies nationales, il faudrait tenir compte du fait que ces exemplaires d'archives sont destinés à être conservés pendant des siècles, mais que les qualités du papier fabriqués actuellement à la cellulose ne s'y prêtent pas. C'est pourquoi il faudrait exiger pour le dépôt légal I ou 2 exemplaires imprimés sur papier de chiffon, prescription qui ne toucherait pas seulement les monographies et les revues, mais encore les journaux. Cependant il serait difficile de se procurer les journaux sur papier chiffon qui entraîneraient de grands frais pour les éditeurs, puisque les grands journaux sont sans exception imprimés à la machine rotative, sur rouleaux de papier continu. L'examen de la question en Finlande a montré les difficultés de réalisation de cette condition.

En Estonie on a procédé partiellement à sa réalisation, puisque dès à présent l'Université de Tartu, sur la proposition de la Commission Nationale Estonienne de Coopération Intellectuelle, imprime 10 exemplaires 100% papier de chiffon des „Acta et Commentationes Universitatis Tartuensis.“

Quoique par principe on tâche d'arriver sur la base du dépôt légal à unifier dans tous les pays la composition

des bibliographies nationales, il s'est élevé de grandes difficultés en raison de la tradition déjà établie, mais cela n'a pas une importance aussi essentielle que la dénomination des titres originaux quand il s'agit de les traduire dans les bibliographies nationales. Car jusqu'à présent pratiquement nos bibliographies nationales — „Suomalainen kirjallisuus“ — „Valsts bibliotēkas biļetens“ — „Bibliografijos žinios“ — „Eesti raamatute üldnimestik“ — ne cherchent pas à fixer sûrement le titre de l'ouvrage dans la langue originale. Cela a été souligné également par l'„Index Translationum“, édité depuis 1932 par l'Institut International de Coopération Intellectuelle, qui jusqu'à présent n'a tenu compte que des traductions des langues plus répandues, dans le nombre aussi, de celles des pays scandinaves. Mais les livres traduits dans les langues des pays baltiques en sont complètement absents. D'après l'exemple du „Publisher's Weekly“ nous devrions dans nos bibliographies nationales énumérer les titres originaux, ce qui ne dépendrait pas seulement de l'obligeance des auteurs de bibliographies, mais qui exigerait aussi dans une large mesure la bonne volonté des éditeurs. Car fréquemment les traductions se présentent avec des titres si déformés qu'il se révèle complètement impossible de les repérer à l'aide des manuels bibliographiques. Mais d'autre part les éditeurs préfèrent pour les traductions des oeuvres de peu d'importance d'un auteur étranger, auquel cas les bibliographies ne sauraient être d'aucun secours. Du point de vue de leur utilisation les bibliographies deviendraient encore plus accessibles si des chapitres spéciaux étaient consacrés aux traductions et si celles-ci étaient classées par spécialités, comme le fait l'„Index Translationum“. Heureusement on en est venu aussi à cette solution, puisque le directeur de l'Institut lituanien de bibliographie annonce que prochainement „Bibliografijos žinios“ commencera à publier une bibliographie des traductions en lituanien.

Pour finir je voudrais faire observer que toutes les propositions mentionnées ci-dessus sont réalisables avec de la

bonne volonté et auraient une forte influence sur la coopération intellectuelle des pays baltiques, ainsi que sur la diffusion de leur production intellectuelle à l'étranger.

Résolutions.

I) Il est nécessaire de créer un catalogue annuel inter-baltique des meilleurs ouvrages, paraissant soit dans l'organe des Commissions de Coopération Intellectuelle soit dans une brochure indépendante.

II) Dans cette brochure doivent figurer aussi une liste de toutes les publications paraissant périodiquement dans les pays baltiques et qui sont susceptibles d'échange avec d'autres fondations scientifiques, et une liste des bibliothèques qui sont autorisées à l'emprunt réciproque des ouvrages.

III) Dans le nombre des ouvrages pour le dépôt légal la loi doit exiger pour chaque édition au moins un exemplaire sur papier chiffon, qui sera remis à la bibliothèque nationale de chaque état.

IV) Les titres des traductions figurant dans les bibliographies doivent être accompagnés de la mention du titre original, données dont les éditeurs sont obligés de tenir compte.

